



Union Nationale des Associations d'Infirmiers(ères) de Bloc Opératoire Diplômés(ées) d'Etat

# Evolution de l'exercice du métier IBODE

Avril 2015





# L'évolution du métier Ibode



Union Nationale des Associations d'Infirmiers(ères) de Bloc Opératoire Diplômés(ées) d'Etat

**Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux  
actes infirmiers relevant de la compétence  
exclusive des infirmiers de bloc opératoire**



# L'évolution du métier Ibode



Union Nationale des Associations d'Infirmiers(ères) de Bloc Opératoire Diplômés(ées) d'Etat

- Exercice des Ibode réglementé par les articles du Code de la Santé Publique R 4311-11, R 4311-11-1, R 4311-11-2
- Avant la parution du décret, pas d'actes pour l'aide opératoire
  - Décret vient combler un vide juridique
- « On n'enlève pas d'actes aux Ide dans l'exercice au bloc opératoire mais on ajoute des actes aux IBODE »



# L'évolution du métier Ibode



Union Nationale des Associations d'Infirmiers(ères) de Bloc Opératoire Diplômés(ées) d'Etat

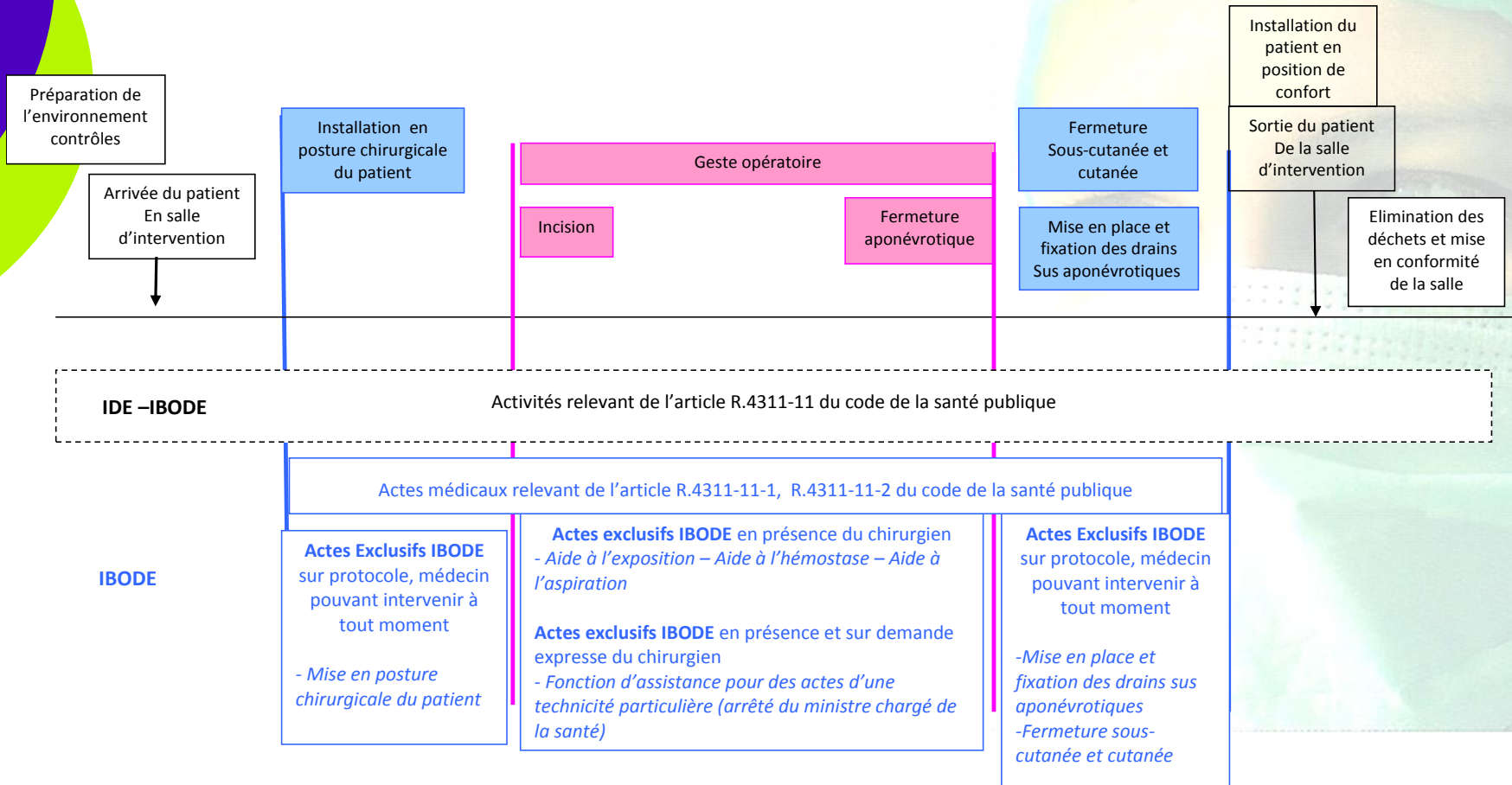
## Exercice inchangé pour l'IDE

Rôles	Actes	IDE	IBODE	Elève BODE
Circulant		Inchangé	Inchangé	Inchangé
	Installation en posture chirurgicale du patient	En présence et sous contrôle du chirurgien	Seul sur protocole, médecin pouvant intervenir à tout moment	En présence d'un Ibode
Instrumentiste		Inchangé	Inchangé	Inchangé

## Evolution de l'exercice Ibode

Rôles	Actes	IDE	IBODE	Elève IBODE
Aide opératoire	Fermeture sous cutanée et cutanée	Non	Seul sur protocole, médecin pouvant intervenir à tout moment	En présence d'un IBODE
	Pose et fixation de drains sus aponévrotique	Non		
	Aide à l'exposition, l'hémostase et l'aspiration	Non	En présence du chirurgien	En présence du chirurgien
	Assistance opératoire pour des actes définis par arrêté	Non	Sur demande expresse du chirurgien	Sur demande expresse du chirurgien

## ACTIVITES IDE – IBODE POUR UNE INTERVENTION







# Obligations Conditions d'exercice

- Pour tous les IBODE en poste, soit 9245 IBODE : FHF 6200 ; FHP 2320 ; FEHAP 725
- Obligation d'une formation de 49h avant le 31/12/2020 – arrêté du 27 janvier 2015;
- Formation en alternance (5 mois maximum) par les écoles d'IBODE





# Obligations Conditions d'exercice

- Formation reconnue par une attestation de présence et de capacité d'exercer les actes et activités de la compétence exclusive Ibode;
- Condition d'exercice sur protocoles écrits, datés et signés par chirurgien(s).







# Devenir Ibode par VAE



Union Nationale des Associations d'Infirmiers(ères) de Bloc Opératoire Diplômés(ées) d'État

- Diplôme ouvert à la VAE par l'arrêté du 24 février 2014 – hors compétence exclusive;
- **Livret 1**: Téléchargeable sur le site de l'ASP  
<http://vae.asp-public.fr/>
- Puis si recevable, envoi du **livret 2** au candidat
- **Validation** des acquis de l'expérience du candidat par un jury reopse sur:
  - Les renseignements du livret 2
  - L'entretien du candidat

➔ Premiers jurys prévus au 2<sup>ème</sup> semestre 2015



# Devenir Ibode par VAE



Union Nationale des Associations d'Infirmiers(ères) de Bloc Opérateur Diplômés(ées) d'État

## ○ **Décision** du jury – 3 possibilités:

1. **Validation de toutes les compétences** - Formation complémentaire de 49h sur la compétence exclusive et attribution du DEIBO;
2. **Validation d'aucune compétence** – le candidat à 3 ans pour présenter un nouveau livret;
3. **Validation de certaines compétences** - 2 possibilités dans les **5 ans**
  - ☞ Continuer à se perfectionner en bloc opératoire, aux regards des compétences non validées et déposer un nouveau livret
  - ☞ Suivre et valider, en école d'IBODE, les unités d'enseignements correspondant aux compétences non validées;

*A savoir : une seule compétence validée permet l'entrée sans concours en école IBO  
à ce jour, la formation Ibode n'est pas réingénierée*



# 3- VAE Ibode



1- Informations du candidat: DRJSCS – ARS - écoles Ibode

2- Livret 1: téléchargement (ASP), renseignements et envoi

2  
mois

*Recevabilité positive*

*Recevabilité négative → sortie du système*

3  
ans

3- Livret 2: demande auprès de l'ASP - Renseignement du livret +/- accompagnement en école IBO ou autres - Dépôt du dossier à la DRJSCS

4- Jury: évaluation des compétences: dossier VAE + entretien du candidat

CAS 1- aucune compétence est validée

CAS 2- Toutes les compétences sont validée

3  
ans

Présentation d'un 2ème livret VAE

Formation à la compétence exclusive en école IBO

**OBTENTION DU DEIBO**





### 3- VAE Ibode



Union Nationale des Associations d'Infirmiers(ères) de Bloc Opérateur Diplômés(ées) d'Etat

4- Jury: évaluation des compétences: dossier VAE + entretien du candidat



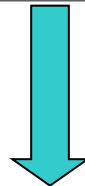
CAS 3- Une partie des Unités de compétences sont validées



5- Formation en école IBO = suivi et validations des unités d'enseignements correspondantes aux compétences non validées

+

Formation à la compétence exclusive Ibode



**OBTENTION DU DIPLOME**

5- Expérience complémentaire en bloc opératoire, en lien avec les compétences non validées



3- Renseignement et dépôt d'un 2<sup>ème</sup> livret VAE pour les compétences non validées par VAE 1



4- Jury: évaluation des compétences: dossier VAE + entretien du candidat

5 ans





# L'évolution du métier Ibode



Union Nationale des Associations d'Infirmiers(ères) de Bloc Opératoire Diplômés(ées) d'État

- Un métier qui évolue: 9 245 IBODE à former aux actes et activités de la compétence exclusive;
- Deux voies d'accès au diplôme d'État d'infirmiers de bloc opératoire:
  - La formation en 18 mois en école d'Ibode,
  - La Validation des Acquis de l'Expérience.